

Licence professionnelle Gestion des risques en entreprise (sécurité-environnement)

Rapport Hcéres

▶ To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Gestion des risques en entreprise (sécurité-environnement). 2011, Université de Caen Normandie - UNICAEN. hceres-02039299

HAL Id: hceres-02039299 https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039299v1

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : CAEN

Établissement : Université de Caen Basse-Normandie

Demande n° S3LP120002072

Dénomination nationale : Sécurité des biens et des personnes

Spécialité: Gestion des risques en entreprise (Sécurité-Environnement)

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle « Gestion des risques en entreprise (Sécurité-environnement) », ouverte en 2007, est portée par l'IUT de Vire. Elle a pour objectif de former à l'analyse des risques liés à l'activité professionnelle, à la mise en œuvre des mesures de prévention appropriée et d'indicateur nécessaire à la gestion des risques. Les métiers visés sont ceux de conseiller en hygiène, sécurité, environnement dans les industries ou dans les services publics. Son accès est ouvert aux DUT, BTS, et L2 et pour un public en formation continue ou en contrat de professionnalisation. Le positionnement de cette formation dans l'offre globale de l'établissement montre qu'elle s'inscrit dans le cadre de la politique générale de formation de l'Université dans le domaine de la sécurité au travail. Elle s'appuie sur un partenariat institutionnel par une convention établie entre l'UCBN et AFPI ITIBANOR, l'organisme de formation continue de la branche métallurgique.



Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	23
Taux de réussite	95 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	0 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	10 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	25 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans) enquête interne à 6 mois	47 %

Bilan de l'évaluation

• Appréciation globale :

La licence professionnelle semble bien intégrée dans l'environnement régional avec un partenariat privilégié avec l'UIMM (Union des Industriels des Métiers de la Métallurgie). Cette formation offre aux étudiants un approfondissement des connaissances et un élargissement de leurs compétences par un équilibre partagé, dans l'organisation pédagogique entre les enseignants de l'UCBN, les enseignants de l'AFPI ITIBANOR et les professionnels. Si la qualité et la diversité des professionnels du secteur impliqués dans la formation contribuent à la dimension pédagogique sur le cœur de métier, il est souhaitable d'intégrer ces partenaires à la réflexion sur l'évolution de la formation au travers du conseil de perfectionnement. L'essentiel du dispositif du cahier des charges des licences professionnelles est mis en œuvre pour réaliser les objectifs de cette formation. Le taux d'insertion professionnelle ne doit pas faire l'objet d'un avis arrêté. Compte-tenu de sa récente ouverture, il convient de laisser à cette formation un temps de mise en route.



- Points forts :
 - Une formation par alternance, nombreux contrats de professionnalisation.
 - Des professionnels intervenant dans le cœur de métier.
- Point faible :
 - Une unité d'enseignement d'intégration pour les étudiants issus de L2.



• Note de la mention (A+, A, B ou C): A

Recommandations pour l'établissement

Il est recommandé de privilégier le rôle du conseil de perfectionnement et plus précisément, sur la dimension prospective de l'évolution de la formation et de soutenir et motiver les partenaires professionnels dans leur contribution à cette réflexion et à leur participation aux enseignements de la licence professionnelle. Par ailleurs, il est demandé de veiller à limiter la poursuite d'études et d'utiliser l'auto-évaluation de l'établissement comme outil de pilotage de la formation.